



Ce texte est une version provisoire. Seule la version publiée dans le Recueil officiel fait foi.

Ordonnance du DETEC concernant les normes applicables à la signalisation des routes, des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre

Abrogation du ...

Le Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

arrête :

I

L'ordonnance du DETEC du 12 juin 2007 concernant les normes applicables à la signalisation des routes, des chemins pour piétons et des chemins de randonnée pédestre¹ est abrogée au

...

Département fédéral de l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication

Doris Leuthard

¹ RO 2007 3449